

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



Appel à candidature « Stand de restauration professionnelle » « Poulpinade » de Villeneuve-lès-Maguelone 2026

Informations générales

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone réitère la Poulpinade, manifestation festive et culinaire prévue samedi 6 juin, où sera mis à l'honneur le céphalopode, mais aussi la seiche, la sardine, l'huître, le couteau et bien d'autres produits de la mer et vins locaux. De 11h à minuit, est organisée une tablée des manja-pofres au Grand Jardin. La Ville propose aux restaurateurs de candidater en tant que stand de restauration professionnelle proposant un/des plats à base de poulpes.

Il sera mis à disposition de ce dernier un emplacement avec tables, chaises, un point d'eau, un accès électrique. La cuisson au gaz sera obligatoire.

L'offre de restauration

Période d'exploitation : samedi 6 juin 11h-minuit

Lieu d'exploitation : Grand Jardin

Installation : Samedi 6 juin 8h-10h

Désinstallation : Samedi 6 juin à 1h

En cas d'intempéries, la manifestation sera annulée.

Politique tarifaire : les prix devront être attractifs

Quantité : le restaurateur doit pouvoir proposer des repas entre 400 et 800 personnes (plat)

Obligations de l'exposant

- L'exposant prend en charge :
 - 20 repas pour les prestataires
- L'exposant sera soumis aux obligations sanitaires en vigueur au moment de la manifestation. La vente de bouteille en plastique sera interdite.
- L'exposant devra respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la manifestation.
- L'exposant ne devra exposer et vendre que des produits de qualité conformes à la réglementation française et européenne.
- L'usage de bouteilles de gaz domestique pour l'alimentation des appareils de cuisson sera possible sous les conditions suivantes : flexibles de raccordement avec limite d'utilisation à jour. **Présence de 2 bouteilles maximum** pour l'alimentation des appareils avec un poids total de gaz limité à 13 kg par bouteille. Chaque bouteille sera stockée sur le stand et placée sous la responsabilité de l'exposant. Chaque stand doit être équipé d'une **couverture anti-feu et d'un extincteur adapté**.

- L'exposant devra fournir un **terminal de paiement intégré à chaque point de vente**, avec une version logicielle récente et à jour, permettant de proposer aux consommateurs le paiement par carte, y compris en sans contact, pour l'ensemble des nationalités sans distinction ni restriction.
- L'exposant n'aura pas le droit d'étendre son activité à l'extérieur de son stand, sauf autorisation expresse de la commune.
- L'exposant qui manquera aux règles de bonne conduite et de bienséance envers le personnel municipal représentant la commune de Villeneuve-lès-Maguelone lors de la manifestation pourra en être exclu.
- Aucun véhicule ne sera autorisé sur le site à l'exception d'un camion frigo.
- L'exposant déplace ses conteneurs poubelle à l'entrée du site en fin d'évènement.

Les critères de sélection

La participation à une édition antérieure ne donne en aucun cas garantie de participation aux futures éditions de la Poulpinade ni ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence.

L'organisateur tient compte, pour effectuer sa sélection de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l'image de la Poulpinade.

Compte tenu du caractère spécifique de la manifestation, l'organisateur s'efforcera de sélectionner un candidat proposant une offre variée de produits à base de poulpes.

Les dossiers d'inscription complets seront étudiés selon leur ordre d'arrivée.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit et l'organisateur n'est pas tenu de motiver ses décisions dans la sélection des exposants.

1. Produits à base de poulpe et produits de la mer
2. Cuisson au gaz
3. Qualité des produits (fraîcheur...)
4. Produits locaux (restaurateurs établis dans la région ; produits dotés d'un éco-label, d'une IGP, d'un AOC...)
5. Produits pouvant être consommés sur place
6. Démarche éco-responsable (peu d'emballage ; vaisselle recyclable ou compostable – *veuillez indiquer votre démarche dans la partie présentation de l'activité dans le dossier de candidature*)

L'acte de candidature

La manifestation est ouverte aux restaurateurs pouvant justifier de documents règlementaires permettant l'exercice d'une activité (indiqués dans le dossier de candidature).

Les candidatures seront appréciées à partir du dossier fourni par les candidats.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 20 mars 2026 à 17h. Au-delà de cette date, le dossier de candidature sera automatiquement inscrit sur liste d'attente. Tout dossier incomplet sera écarté de la sélection.

La commission de sélection se réunira ensuite et indiquera aux candidats s'ils sont acceptés ou non, à partir du 1er avril 2026 et sous trois jours.

La notification de refus se fera par courriel.

La notification d'acceptation se fera par courriel et téléphone.

Les candidatures sont à adresser avant le VENDREDI 20 MARS 2026 A 17H:
evenementiel@villeneuvelesmaguelone.fr



Dossier de candidature
« Stand de restauration professionnel »
« Poulpinade » de Villeneuve-lès-Maguelone 2026

DATE LIMITE DE DEPOT : VENDREDI 20 MARS 2026 A 17H

Candidatures à adresser à :

Par mail : evenementiel@villeneuvelesmaguelone.fr

Merci de joindre **impérativement** à votre dossier les documents suivants :

- le bulletin d'inscription dûment renseigné, daté et signé.
- un justificatif d'exercice soit :
 - commerçant : n° RC ou RCS / joindre un K Bis du Registre du Commerce / carte de commerçant non sédentaire
- Une attestation d'assurance *couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité pour dommages causés à autrui à l'occasion de marchés, foires, expositions et également pour les dommages matériels directs subis par les biens consécutifs à incendie, tempête, dégâts des eaux ou vol.*
- la liste des équipements électriques prévus ainsi que leurs puissances
- des photos récentes en couleur du stand et produits prévus lors de l'évènement

IDENTIFICATION DU CANDIDAT / CONTACT :

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Société (cocher la case correspondante)

Nom et prénom de l'exposant :

Nom de la société / SIRET :

Adresse : Code Postal :

Ville :

Téléphone : Courriel :

Site internet et réseaux sociaux :

QUALITE DU CANDIDAT : (cocher la case correspondante)

☐ Artisan ☐ Producteur ☐ Revendeur ☐ Autre :

Présentation de votre activité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description des produits vendus sur le stand et du nombre de portions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tarif moyen pratiqué :

EMPLACEMENT SOUHAITÉ : mètres linéaires

BESOIN ELECTRIQUE : ☐ OUI ☐ NON Puissance totale ?

CUISSON AU GAZ : ☐ OUI ☐ NON Contenance ?

Souhaite m'inscrire en tant que restaurateur professionnel lors de la Poulpinade qui se déroulera le samedi 6 juin 2026.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Fait à, le

Signature (mention manuscrite « Lu et approuvé »)